



ACADEMIE DE NICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet de madame la rectrice

Circulaire relative à l'organisation, au fonctionnement et au pilotage des réseaux d'établissements de l'académie de Nice

Destinataires :

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les directeurs d'école

En copie :

Monsieur le secrétaire général d'académie
Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var
Monsieur le doyen des IA-IPR et monsieur le doyen IEN ET EG

Références :

- Rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche « Les réseaux dans l'académie de Nice » N°23-24 193A – juillet 2024
- Charte des pratiques de pilotage en EPLE NOR : MEND2125219X
- Charte du 24-8-2021 MENJS - DE MPES
- Orientations relatives aux bassins d'éducation et de formation SCOLAIRE NOR : MEND0101328C RLR : 520-7 CIRCULAIRE N°2001-114 DU 20-6-2001

Dossier suivi par : Mme Valérie NEUMANN, directrice de cabinet de la rectrice Tél. : 04 93 53 70 69 Courriel : Directrice-Cabinet-Rectrice@ac-nice.fr

1/ Contexte et objectifs des réseaux d'établissements

À partir de la rentrée scolaire 2020-2021, les réseaux d'établissements ont remplacé les bassins d'éducation et de formation au sein de l'académie de Nice. Cette réforme s'inscrivait dans une démarche de cohérence régionale, alignée sur l'organisation de l'académie d'Aix-Marseille, où les réseaux ont été instaurés dès 2017.

Trois objectifs principaux guident leur fonctionnement :

- Accompagner les parcours des élèves, de la maternelle au post-baccalauréat
- Faciliter la mise en œuvre des politiques éducatives nationales
- Encourager les échanges et la formation entre pairs

Chaque réseau regroupe des collèges, les écoles qui les alimentent, ainsi qu'au moins un lycée professionnel. L'académie de Nice compte ainsi depuis 2020 trente réseaux répartis équitablement entre les Alpes-Maritimes et le Var (quinze chacun) structurés autour ces trois objectifs.

Au terme de ces cinq premières années d'existence, l'apport concret des réseaux au fonctionnement des établissements ou au pilotage de l'académie ne s'impose pas d'évidence. Le dispositif est même parfois perçu comme excessivement vertical et, en tout état de cause, trop chronophage compte tenu de son faible impact sur le travail quotidien des établissements. Enfin, l'instauration de « dialogues » au niveau du réseau, aux dépens des dialogues avec chaque établissement, a été vécu par beaucoup de chefs d'établissement comme une dégradation de la qualité de leurs échanges avec les directions départementales.

A la suite du rapport des CTIG sur le fonctionnement des réseaux demandé par la rectrice au printemps 2024, un groupe de travail académique présidé par la directrice de cabinet a consulté DASEN, chefs d'établissement, doyens, IA-IPR, IEN, IEN-ET EG 2025 et propose une refonte intégrant ces constats.

2/ Maillage territorial : vers une consolidation

La carte des réseaux a été conçue en fonction des parcours de formation des élèves et des spécificités locales. Cependant, certaines zones présentent des inadéquations territoriales (notamment avec les circonscriptions du premier degré ou les flux d'orientation vers l'enseignement professionnel), ce qui engendre des superpositions avec d'autres dispositifs existants (RECT, TER, Cités éducatives...) et d'autres cartographies stratégiques (langues, formations, etc.).

Priorités pour 2025 :

- Autoriser des ajustements locaux à court terme, sous réserve d'un accord unanime des parties concernées. Les demandes doivent être transmises au cabinet de la rectrice avant le 31 décembre 2025.
- Envisager une refonte globale à moyen terme, notamment en lien avec le découpage des circonscriptions du premier degré.

3/ Une organisation pérenne

- Trois coordinateurs sont désignés par réseau, dont un IEN du premier degré.
- Un directoire, composé des personnels d'encadrement du réseau, se réunit deux à trois fois par an.
- Deux inspecteurs référents (un IA-IPR et un IEN ET-EG) accompagnent chaque réseau.

4/ Evolution du pilotage : vers plus d'horizontalité

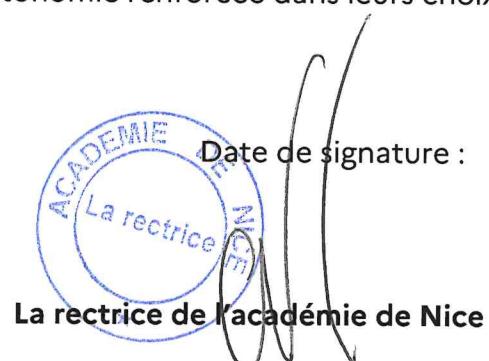
- Suppression des dialogues pédagogiques départementaux de réseaux organisés par les DSDEN.
- Suppression de la fonction de coordinateur académique auprès de la rectrice.
- Mise en place de dialogues bilatéraux avec chaque établissement, programmés par les DSDEN sur un rythme triennal (environ 35 établissements par an) auquel la rectrice ou son

représentant pourront participer, en fonction des besoins ou du contexte spécifique de certains établissements.

5/ Fonctionnement des réseaux

- Les réseaux disposent d'un tableau de bord élaboré par la DIASEP, intégrant les indicateurs du projet académique et permettant d'établir un diagnostic propre à chaque réseau.
- A compter de la rentrée 2026, l'évaluation des établissements (écoles, collèges, lycées) sera programmée tous les cinq ans par réseau afin de faciliter l'élaboration de ce diagnostic et l'identification des thématiques dont le réseau pourrait prioritairement se saisir.
- Les réseaux demeurent l'un des périmètres privilégiés de déploiement des formations proposées en lien avec l'EAFC pour renforcer les compétences des acteurs et répondre aux enjeux stratégiques de notre système éducatif.
- Un objet de travail commun est défini, chaque année, par la rectrice pour l'ensemble des réseaux, en lien avec le projet académique et les priorités stratégiques. Chaque réseau arrête alors une stratégie annuelle ou pluriannuelle et établit chaque année un bilan des actions conduites adressé au directeur académique et à la rectrice.
- Chaque réseau peut par ailleurs se saisir de thématiques complémentaires, en lien avec le projet académique et les priorités stratégiques du territoire ; il peut, à cet égard, solliciter le soutien des services départementaux et académiques et appeler l'attention sur ceux des dispositifs mis en place qui se sont montrés les plus efficaces.

Cette nouvelle organisation accorde aux réseaux une autonomie renforcée dans leurs choix et une responsabilité directe sur les résultats obtenus.



Publication autorisée :

OUI NON